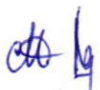


DECRET N°2014-341 DU 30 MAI 2014

portant nomination de Monsieur **Mouhamadou
ARIKAMA CHABI** en qualité de Directeur des
Ressources Financières et Matérielles

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 3 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2013-266 du 12 juin 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions ;
- Sur** proposition du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mai 2014,



DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Mouhamadou ARIKAMA CHABI** est nommé Directeur des Ressources Financières et Matérielles au Ministère Chargé des Relations avec les Institutions.

Article 2 : L' intéressé devra prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de son patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de ses fonctions conformément à la loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 30 mai 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre Chargé des Relations avec
les Institutions,



Jonas GBIAN



Bio Toro OROU GUIWA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 PM/CCAGEPPPPDDS 4 M CTIC 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 INTERESSE 1 JORB 1.-